

CGT FO SUD UNSA



Le 29 mars 2012

Des Commissions Administratives Paritaires Locales extraordinaires se sont réunies ce jour à la demande de la Direction du CHU de Clermont-Ferrand.

A l'ordre du jour initial, un nouveau règlement intérieur nous était proposé, remettant en cause les règles actuelles de déroulement de carrière, plus pénalisant pour les agents de toutes les catégories.

IL FAIT LA PART BELLE A L'ARBITRAIRE ET A LA COTE D'AMOUR !!!

Quatre organisations syndicales du CHU se sont réunies et ont décidé unanimement de rejeter cette proposition de la Direction. Elles ont demandé le retrait de ce nouveau règlement de l'ordre du jour et le maintien de la totalité des règles en usage dans l'établissement.

**Face à l'unité syndicale,
la Direction a reculé et a accepté ce retrait.**

Dans un contexte de gel des salaires, d'augmentation des cotisations, de dégradation des conditions de travail et de diminution des pensions de retraite, ce projet visant à limiter les avancements pour le plus grand nombre d'agents est tout simplement :

INADMISSIBLE !